

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2015 à 18 heures**

**Convocation du 16 mars 2015.**

***Présents : MM et Mmes Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND,***

***Absents excusés: Jean-Claude VIVANCOS, Véronique BRASSET***

***Procuration : Corinne GALINDO à Florence RAYNIER***

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Intervention du Conseil Municipal des enfants,
2. Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public,
3. Institution du Droit de Préemption,
4. Lotissement les Cagnes – lot 11 : abandon préemption,
5. Approbation des Comptes de Gestion 2014 et votre des CA 2014,
6. Vote des budgets 2015,
7. Compte-rendu des décisions du Maire,
8. Questions diverses.

### **PREAMBULE :**

Présentation par Monsieur le Maire du projet du Conseil Municipal des enfants pour la création d'une aire de jeux destinée aux 7-14 ans dans le Square Fernand Vidal.

Monsieur le Maire explique aux enfants le processus de consultation et le choix de l'entreprise pour la construction de cette aire. A partir de leur projet un cahier des charges a été établi et un appel d'offres a été lancé.

Sept propositions ont été reçues en Mairie ; les enfants sont informés qu'après étude des dossiers par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jacques MAURAND, ils pourront choisir le jeu qui leur plait le plus.

Leur projet sera certainement finalisé avant la fin de l'année scolaire.

18h25 : Le Maire prononce une suspension de séance de 15 mn.

18h45 : ouverture de séance

Secrétaire : Caroline HULLO

Approbation du compte rendu du 24 février 2015 : adopté à l'unanimité.

Le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

## **1 - RODP**

Le Maire propose de fixer une redevance d'occupation du domaine public communal sur les ouvrages de production et de distribution d'eau potable et assainissement. Présente les taux réglementaires :

### **EAU POTABLE**

30 € Km réseau (22 km + réservoir)

2 € /m<sup>2</sup> d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires.

La redevance s'élèverait à 1666€

### **ASSAINISSEMENT**

30 € : Km réseaux

0.02 € / m<sup>2</sup> d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires

La redevance s'élèverait à 1203€

Ces taux seraient appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Maire soumet au vote la délibération instaurant la RODP sur les ouvrages d'eau et d'assainissement.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération.

## **2 - MISE EN PLACE DU DROIT DE PREEMPTION**

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision lors des séances en date du 24 juin 1987 et 29 mars 1994 d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

Suite à la révision en date du 23 octobre 2012 transformant le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) il est nécessaire pour la commune de pouvoir intervenir, notamment par l'exercice du Droit de Prémption Urbain, afin de permettre la réalisation des objectifs pour zones urbaines et des zones d'urbanisation future.

- **Propose** aujourd'hui d'instituer ce droit de prémption sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire propose au vote la délibération instituant le Droit de Prémption Urbain

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération.

## **3 - LOTISSEMENT LES CAGNES: ABANDON DU DROIT DE PREEMPTION**

Projet de vente du Lot. 11 du lotissement Communal appartenant aux époux AZOUGARH.

S. AZOUGARH sort de la salle.

Le Maire propose de ne pas exercer le droit de prémption de la Commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération abandonnant le droit de prémption sur le lot 11.

## **4 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS.**

**Le Maire rappelle au Conseil :**

- Les Comptes de Gestion sont tenus par la Trésorerie,
- Les Comptes Administratifs correspondent à la Comptabilité de la Commune et des budgets annexes

CA 2014	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Résultat exercice Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Résultat exercice Investissement	Résultat clôture Fonctionnement	Résultat clôture Investissement
<b>Budget Communal</b>	2 373 735,49	3 076 163,97	702 428,48	1 191 878,16	793 053,03	-398 825,13	<b>1 752 804,21</b>	<b>- 650 018,12</b>
<b>Budget Eau/assain</b>	98 814,89	251 479,06	152 664,17	2 720 163,41	3 214 119,66	493 956,25	<b>+ 358 415,15</b>	<b>- 80 089,85</b>
<b>Budget Obsèques</b>	6613,93	6 750,00	136,07		1 224,00	1 224,00	<b>+ 1 529,54</b>	<b>+ 18 140,41</b>

Michel GARY : les recettes des Taxes d'Aménagement sont –elles supérieures à celles de la TLE ?

J. MAURAND : oui, les recettes attendues seront supérieures ; malgré le nombre de permis de construire en cours qui n'est pas important.

En effet, l'emprunt n'est pas favorisé par les banques. Malgré des taux bas, les particuliers ont du mal à emprunter. Cela est dû au système bancaire.

Le Maire cède la présidence de séance à Jacques MAURAND et sort de la salle pour l'approbation des Comptes Administratifs.

Jacques MAURAND demande à ce que les comptes administratifs soient votés par sections.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **vote** les CA 2014 par sections tels que présentés.

CA Pompes Funèbres : adopté à l'unanimité

CA Eau : adopté à l'unanimité

CA Budget Général : 16 pour 5 abstentions adopté à la majorité

## **5 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, EAU ASSAINISSEMENT ET BUDGET GENERAL.**

Le Maire présente pour chaque budget les comptes de gestion tenus par le Trésor Public.

Conformes aux comptes administratifs, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

## **6- VOTE DES BUDGETS 2015**

Le Maire présente les projets de Budgets 2015.

<b>BUDGETS PRIMITIFS 2015</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Budget Communal</b>	4 090 777	3 131 948
<b>Budget Eau/assainissement</b>	577 438	931 773
<b>Budget Obsèques</b>	7 937	19 877

## **BUDGET COMMUNAL 2015 :**

Equilibré en section de fonctionnement à 4090 777 € et en section investissement à 3 131 948 €.

Subventions aux associations locales : 85650 €

Subvention au CCAS : 8 000 €

Affectation du résultat :

001 : déficit d'investissement : 650 018,12 €

002 : excédent antérieur : 1 101 804,21 €

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 651 000 €

### **A/ présentation par chapitres des dépenses de fonctionnement.**

E. GRANIER remarque que la baisse des dotations de l'Etat n'est pas si importante.

Le Maire : l'impact est de l'ordre de 12,27 € par habitant (entre baisse de DF et hausse de la dotation nationale de péréquation) sur notre tranche de population.

E GRANIER : Les charges de personnel sont en augmentation de 12 % environ et augmentent moins que les traitements.

Le Maire : cela est lié à l'embauche de contrats aidés dont les salaires ne sont pas soumis à cotisations.

EG : Les charges de personnel représentent 55 % du Budget de fonctionnement : c'est beaucoup.

PP : C'est un choix de qualité du service Public à la faveur des habitants.

JAM : C'est nécessaire car nous sommes en retraits par rapport à des communes proches des grandes villes. Nous sommes en 2<sup>ème</sup> couronne et ne bénéficions pas des services de la ville. Ce n'est pas du luxe mais une notion de qualité.

Le Maire donne les chiffres des bases d'imposition et des produits attendus avec les mêmes taux que les années précédentes.

**Fiscalité** : maintien des taux

TH :	14,77 %
TFB :	17,61 %
TFNB :	51,88 %

Le Maire soumet au vote les taux des impôts communaux.

Le conseil municipal adopte à la majorité (5 abstentions et 16 pour) le maintien des taux.

### **Subventions aux associations :**

Le Maire détaille le tableau des subventions aux associations locales. Par rapport à l'année précédente il y a quelques ajustements mineurs.

- Soumet au vote

Voix : 1 abstention Eric GRANIER 20 pour.

Le conseil adopte à la majorité le tableau des subventions.

### **B/ présentation par chapitres des dépenses d'investissement.**

Le Maire propose le Vote du Budget Général tel qu'il a été présenté.

Le Conseil adopte à la majorité le projet de budget communal : 16 pour- 5 abstentions.

Le Maire propose l'affectation du résultat 2014.

001 : déficit d'investissement : 650 018,12 €

002 : excédent antérieur : 1 101 804,21 €

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 651 000 €

Le Conseil adopte à la majorité l'affectation du résultat : 16 pour ; 5 abstentions.

## **BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente le Budget 2015

- *Section Fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 577 438€*  
Les surtaxes restent inchangées par rapport à 2014 :  
soit 0.48€HT pour l'eau potable et 0.79€HT pour l'assainissement.

- *Section Investissement équilibrée en dépenses et recettes à 931 773€*  
En 2015 pas de projet majeur.  
L'enjeu de cette année sera la négociation de la DSP.  
Ensuite la Commune réactualisera le schéma directeur d'eau potable et il faudra créer le schéma Directeur d'Assainissement.

Le Maire propose au vote les taux des surtaxes : sans changement  
Adopté à la majorité : 20 pour ; 1 Abstention.

Le Maire propose le Vote du Budget tel qu'il a été présenté.  
Le Conseil adopte à la majorité le projet de budget communal : 19 pour ; 2 abstentions.

Le Maire propose l'affectation du résultat 2014.  
001 : déficit d'investissement : 80 089,85 €  
002 : excédent antérieur : 277 415,13 €  
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 81 000 €

Le Conseil adopte à la majorité l'affectation du résultat : 19 pour ; 2 abstentions.

## **BUDGET POMPES FUNEBRES**

Le Maire présente les sections et chapitres du Budget :

**Section de fonctionnement** équilibré en dépenses et recettes à 7937€

Florence RAYNIER : pourquoi le personnel affecté est-il moindre qu'en 2014?  
Le Maire : pour compenser le coût d'achat des costumes, les crédits prévus pour personnel affecté au service a diminué.

**Section investissement** équilibré à 19 877€

Le Maire propose au vote le budget tel qu'il a été présenté.  
Le conseil adopte à l'unanimité les montants proposés tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Maire propose au vote l'affectation du résultat :  
001 excédent de fonctionnement : 1 529,54 €  
002 excédent d'investissement : 18 140,41 €  
Le Conseil adopte à l'unanimité l'affectation du résultat.

## **COMPTES RENDUS DES DECISIONS DU MAIRE**

1. convention : Régie Municipale de Cazouls pour le remboursement des cotisations retraite d'Odile Barreau.
2. Choix de l'entreprise pour la construction des courts de tennis : LAQUET – TENNIS 86.297,70 HT
3. Convention avec le Foyer Rural pour mise en valeur des plafonds peints (5000 €)
4. Convention avec les Amis de la Collégiale pour visite du clocher pour matérialiser le partenariat (à titre gratuit)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Demande de prise en charge par la CC de la procédure de modification du PLU**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Canal Lirou Saint Chinianais a désormais compétence en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2015 et qu'il convient de demander à celle-ci de prendre en charge les procédures en cours initiées avant la prise de compétence.

Le Maire soumet au vote la délibération sollicitant le Président de la Communauté de Communes Canal-Lirou Saint-Chinianais, autorité compétente en matière de PLU, documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale, de poursuivre la procédure de modification du PLU conformément aux dispositions applicables.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération.

### **2/ Motion** critères de classification en zone dite « vulnérable » et dispositif de numérisation.

Le Maire donne lecture de la motion et demande l'approbation du Conseil

Le conseil ne formule pas de remarque et vote à l'unanimité la Motion proposée.

R BLOT remarque que la Commune de Capestang n'arrive pas à recruter un médecin alors qu'à Nissan il y en a 5.

Le Maire : le problème du manque de médecins est général sur tout le territoire.

### **3/ Dénomination de 3 rues nouvelles**

1. Avenue de Toulouse, Secteur des Auberges, propose rue des Auberges.
2. Rue de l'Agriculture, Lotissement SM, propose rue Jean PECH.
3. Route de Poilhes (après Ent. BESSIERE), propose rue des Clairs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nom des rues proposées.

### **4/ Fête d'Août.**

Le Maire fait le point sur la FÊTE D'AOÛT

- Budget : 15 000 €
- 3 jours sur la place Jean Jaurès
- Amélioration de la Charte de Qualité
- Nouveau cadre d'organisation
- Respect de la tranquillité publique
- Il n'est pas question de supprimer la fête mais de proposer des animations de qualité.
- Les Bracejaïres restent place du Millénaire.

### **5/ Question de Florence RAYNIER au sujet de l'avancée du projet GENDARMERIE ?**

Le Maire : Le dossier de Capestang est toujours en course.

La Gendarmerie a trouvé notre dossier de très bonne qualité.

6/Jacques MAURAND : félicite de l'élection de K. MESQUIDA au Conseil Départemental et à la Présidence du Conseil Général. Notre canton sera en première ligne et cela sera profitable à la Commune.

Plus rien n'étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures.

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Caroline HULLO

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Gilles DUCLOS

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS